



Jeudi 5 octobre 2006

Le SECS vous souhaite

une agréable journée des enseignantes et enseignants

Cotisation syndicale

Cette année nous en sommes à la troisième année de l'étalement de la hausse de cotisation syndicale adoptée par le congrès spécial de juin 2004. Or le nouveau taux de cotisation (1,65 %) n'a pas été appliqué pour les premières paies de cette année.

Afin de minimiser les impacts, la correction sera effectuée par le biais d'une cotisation syndicale spéciale de 0,05 % pour les 3 prochaines périodes de paies.

Pour toutes questions, bien vouloir communiquer avec le soussigné.

Pascal Côté.

Perfectionnement

Lors d'une réunion, le 27 septembre dernier, le comité paritaire a procédé au partage des sommes d'argent reçues pour le perfectionnement des enseignantes et enseignants (chapitre 7 de la convention collective).

Il est important de savoir que même si l'argent est attribué en fonction du nombre d'enseignantes et enseignants à temps plein, toutes et tous peuvent en profiter et faire des demandes pour le perfectionnement.

Précolaire et primaire

Une somme de 12 000 \$ a été réservée pour les colloques et congrès. Le reste de la somme disponible pour le perfectionnement est décentralisé dans les écoles de la façon suivante :

- ▶ 210 \$ par enseignantes ou enseignants à temps plein pour les champs 2 et 3 et classes ressources.
- ▶ Une école virtuelle est créée pour le perfectionnement des spécialistes et ensei-

Équité salariale

Tout ce que vous devez savoir sur le « règlement en équité salariale », à lire, dans « Nouvelles-CSQ » à la page 17.

gnantes ou enseignants en orthopédagogie (210 \$ par enseignantes ou enseignants à temps plein).

Une partie (75 %) de la somme réservée pour les colloques et congrès est attribuée avant le 31 décembre alors que l'autre partie (25 %) est attribuée après le congé de Noël. C'est le comité de perfectionnement qui voit à l'attribution des sommes.

Les enseignantes et enseignants voulant participer à des colloques ou congrès doivent faire parvenir leur demande à l'attention de madame Léontine Weemaes, à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, le plus rapidement possible (avant le 11 octobre pour les colloques et congrès qui se tiennent avant Noël).

École virtuelle

Afin de rendre accessible le perfectionnement (autre que colloques et congrès) des enseignantes et enseignants spécialistes et en orthopédagogie, une école virtuelle a été créée. 15 120 \$ sont ainsi disponibles cette année (72 ens. X 210 \$). Les projets de perfectionnement des enseignantes et enseignants concernés doivent aussi être soumis au comité de perfectionnement. Les demandes doivent être acheminées à madame Léontine Weemaes à la commission scolaire.

Secondaire et Formation professionnelle

Pour ces ordres d'enseignement, l'ensemble des sommes disponibles est décentralisé vers les écoles à raison de 246 \$ par enseignantes et enseignants à temps plein.

Éducation des adultes

Une somme est également réservée pour permettre la participation des enseignantes et enseignants à l'éducation des adultes aux colloques et congrès (environ 1 000 \$). Les demandes doivent également être acheminées à madame Léontine Weemaes à la commission scolaire pour être acceptées par le comité paritaire.

Gestion des sommes décentralisées

La gestion des sommes d'argent qui sont décentralisées dans les écoles **doit** se faire de façon paritaire entre la direction et les enseignantes et enseignants via un comité local de perfectionnement. Aucune des deux parties ne peut décider unilatéralement de l'utilisation de ces sommes. Tout point litigieux peut être soumis au comité central en communiquant avec votre syndicat.

Frais de scolarité

Pour le remboursement de frais de scolarité, vous devez faire parvenir votre demande accompagnée de la documentation pertinente à la direction des ressources humaines avant le 1^{er} juin de chaque année. Les pièces manquantes au 1^{er} juin doivent être fournies avant le 15 octobre de l'année suivante.

Pascal Côté

Assurance-salaire longue durée SSQ

**Vous atteignez l'âge de 53 ans (au RREGOP)
ou vous êtes près de la retraite
(au RRE et au RRCE) ?**

Il est possible pour vous de ne plus adhérer à l'assurance-salaire longue durée. Ce désistement peut toutefois comporter un risque s'il est fait plus de deux ans avant votre admissibilité à la retraite ou si votre état de santé est précaire. Sur demande, le formulaire est disponible au Service des ressources humaines de la commission scolaire.

Pour information additionnelle, veuillez me rejoindre.

Simon Bernier.

Tâches officielles au 15 octobre

Conformément à 5-3.21.5.02, la direction remet à chaque enseignante ou enseignant, au plus tard le 15 octobre, une copie de sa tâche définitive. Vous devez vous assurer que cette tâche est conforme à la réalité des fonctions qui vous ont été attribuées. Si vous désirez contester cette tâche, vous devez, conformément à 5-3.21.5.05 soumettre votre plainte par écrit (formulaire C-12 du Guide syndical) à la direction dans les 5 jours ouvrables qui suivent la date de la remise de votre tâche définitive. La direction doit tenter de régler le problème dans les 5 jours ouvrables qui suivent.

Si vous jugez que la décision de la direction est inadéquate ou que cette décision ne vous est pas parvenue dans les délais prévus, vous pouvez soumettre par écrit (formulaire C-13 du Guide syndical), dans les 15 jours ouvrables suivant la date de remise de la tâche officielle, une plainte à la commission scolaire qui devra tenter de régler la plainte dans les 10 jours qui suivent.

À toute étape de ce processus, je vous invite à me faire parvenir une copie de votre plainte ainsi qu'à communiquer avec moi pour que je puisse assurer un suivi des démarches. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Christian Plante.

Dépassement du maximum d'élèves

Comme à chaque année, si vous avez des groupes d'élèves en dépassement, je vous invite à demander votre compensation en remplissant le formulaire G-06 du Guide syndical et en le faisant parvenir à la direction des ressources humaines. Je vous invite aussi à m'en envoyer une copie pour que je puisse suivre le dossier en cas de problème.

Christian Plante.

Vérification des antécédents judiciaires Demande de pardon

Avec l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur l'instruction publique concernant la vérification des antécédents judiciaires, nous invitons les enseignantes et enseignants qui ont été reconnus coupables d'actes criminels ou d'infractions de nature pénale d'une loi ou règlement de juridiction fédérale par le passé à faire parvenir une demande de pardon à la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

Toute l'information nécessaire aux conditions d'obtention du pardon, les étapes à suivre pour procéder, les formulaires à remplir ainsi que les frais encourus sont disponibles sur le site de la CNLC à l'adresse suivante :

www.npb-cncl.gc.ca/pardons/pardon_f.htm

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour obtenir de l'information additionnelle concernant la vérification des antécédents judiciaires.

Christian Plante.

Échanges poste à poste au Québec et ailleurs

Des échanges de poste à poste sont possibles entre les commissions scolaires du Québec, entre le Québec et l'Alberta, la Chine, la Louisiane et la Suisse.

Au Québec, il est possible pour deux enseignantes ou enseignants réguliers permanents à l'emploi de deux commissions scolaires francophones différentes (à l'exception de la Commission scolaire Crie) d'échanger leur poste respectif, sous réserve de certaines conditions.

Les commissions scolaires étant responsables de l'engagement de leur personnel, la plupart ont mis en place un processus administratif de

gestion des échanges de poste à poste. Certaines exigent notamment que les demandes leur soient acheminées dans des délais prescrits. Il est donc important d'informer le plus tôt possible votre syndicat local de votre intention d'effectuer un échange de poste à poste afin qu'il puisse vous aider à le réaliser.

Pour celles et ceux qui pourraient être intéressés par un tel projet, vous pouvez commencer vos démarches en visitant le site de la Fédération de l'enseignement (FSE) à l'adresse suivante : www.fse.qc.net. Vous accéderez à la section des échanges poste à poste à l'aide de l'icône identifiée à cet effet.

Christian Plante.

Session de préparation à la retraite

Encore cette année, l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.) et la CSQ offrent une session de préparation à la retraite.

Objectifs de la session

- 1) Connaître l'A.R.E.Q., ses services, son fonctionnement ;
- 2) Évaluer ses besoins financiers à la retraite ;
- 3) Passer en revue sa situation légale actuelle et à venir ;
- 4) Estimer la date la plus propice pour prendre sa retraite compte tenu des différents éléments qui doivent être pris en considération;
- 5) Connaître le régime d'assurance collective d'ASSUREQ et les protections RéSaut ;

- 6) Sommes-nous préparés à prendre notre retraite ?

Qui peut y participer ?

- ↳ Les membres qui prendront leur retraite au cours de l'année qui suit la présente session.
- ↳ La conjointe ou le conjoint des membres concernés.

Les frais

Les montants encourus pour l'inscription de l'enseignante et son conjoint ou de l'enseignant et sa conjointe seront défrayés par le SECS.

Pour ce qui est des frais d'hébergement, le SECS remboursera un montant équivalent à la moitié du prix d'une chambre par enseignante ou enseignant et ce, sur présentation de la facture.

De plus, un montant additionnel de 50,00 \$ par enseignante ou enseignant vous sera remboursé pour défrayer une partie de vos frais de repas.

Date, lieu, durée et horaire

Pour atteindre les objectifs de la session, il est obligatoire d'être présente ou présent le vendredi soir ainsi que le samedi.

Vendredi soir, 1^{er} décembre 2006: 18h à 22h15
Samedi, 2 décembre 2006 : 8h45 à 16h30.
Au Centre des Congrès de Québec.

Inscription

Toute personne désireuse de s'inscrire à cette session doit absolument faire connaître son nom au bureau du syndicat. Le syndicat s'occupe de l'inscription auprès de l'AREQ et la réservation des chambres. **La période d'inscription se terminera le 17 novembre 2006.**

Simon Bernier

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA FSE

MESSAGE DE JOHANNE FORTIER EN CE DÉBUT D'ANNÉE

La cloche a sonné...

Comme à chaque année, la rentrée scolaire représente pour les enseignantes et enseignants un moment d'effervescence et de frénésie, où tout doit se mettre en place pour le début des classes, un moment où l'on découvre beaucoup de nouveaux visages et où l'on prend souvent de grandes résolutions. Nous aimons tous la rentrée des classes, car les raisons de notre engagement professionnel – et les énormes défis qui en découlent - refont toujours surface et tout le monde vibre au rythme de l'école.

Après des années exigeantes au plan de la mobilisation syndicale, la rentrée que nous traversons cette année est particulièrement chargée en nouveautés, comme l'ajout de 90 minutes d'enseignement par semaine, l'anglais qui sera enseigné dès le premier cycle du primaire ou encore la réforme qui s'implante en 2^e secondaire.

Il est bon de se rappeler que notre action commune donne des résultats probants puisque nous venons d'obtenir un règlement en matière d'équité salariale, dont certains détails sont encore à préciser, comme l'étalement et le niveau de rétroactivité, mais qui correspond à un ajustement salarial supplémentaire pour les enseignantes et enseignants. Ainsi, depuis 2000, la rémunération des enseignantes et enseignants a été bonifiée de l'ordre d'un demi-milliard de dollars récurrents, en plus d'être ajustée aux mêmes paramètres généraux que celle des employés du secteur public.

De plus, après un combat sans relâche, nous avons obtenu que se dresse un premier bilan sérieux de la réforme quant à ses effets sur le niveau et la qualité des apprentissages des élèves. Devant les constats accablants contenus dans cette étude dévoilée par le MELS récemment, le ministre Fournier n'a eu d'autre choix que de s'avouer très préoccupé et d'annoncer immédiatement des changements. Pour la FSE, ce « virage » ne va pas assez loin et les modifications proposées ne tiennent pas suffisamment compte des principaux ratés de la réforme. Conséquemment, nous continuons toujours de réclamer que l'on sursoie à l'implantation et au développement de la réforme, de même qu'à l'évaluation des compétences transversales. Les syndicats membres de la FSE participeront bientôt à une analyse plus approfondie de tout le dossier. Par ailleurs, vous aurez sous peu l'occasion d'échanger avec vos représentantes et représentants et de participer à l'élaboration de nos grandes orientations à ce sujet.

Comme vous savez, en juin dernier, neuf syndicats de l'enseignement ont annoncé leur désaffiliation de la FSE et de la CSQ. Nous avons décidé de contester en cour les résultats des votes référendaires tenus par six d'entre eux en raison d'irrégularités constatées dans le processus de votation. Il est clair pour la FSE et la CSQ que les règles démocratiques convenues de bonne foi entre l'ensemble des syndicats le sont pour se donner une ligne de conduite juste et équitable, qui respecte le droit des membres à exprimer leur point de vue. Par ailleurs, les règles dont il est question sont parmi les plus souples existant au sein des

organisations syndicales. Cependant, ces règles ne peuvent en aucun cas être soumises au goût du jour ou à la tentation du moment. Il en va tout simplement de la crédibilité de notre système démocratique. Malgré ces difficultés, nous sommes toujours forts et présents aux lieux d'influence pour vous représenter et faire valoir vos droits et vos opinions.

Il y a un malaise profond ressenti autour de la condition enseignante. En effet, la profession enseignante est de plus en plus exigeante dans un contexte de sérieux ratés de la réforme, d'intégration sans soutien d'élèves en difficulté, de concurrence déloyale avec les écoles privées, le tout dans des conditions budgétaires asphyxiantes. Oui, il est très difficile d'être enseignant en 2006. À preuve, les statistiques nous disent que plusieurs d'entre nous quitteront la profession d'ici quelques années pour cette raison.

À travers nos importantes revendications et l'extrême vigilance dont nous ferons preuve dans l'application de nos nouvelles conditions de travail, la prochaine année nous permettra collectivement de faire le point sur vos attentes, tant professionnelles que syndicales, pour que nous refassions le plein d'une énergie syndicale commune, une synergie qui nous assurera de parler d'une voix encore plus forte et plus représentative de vos aspirations. Nous sommes à l'écoute pour agir.

Bonne année scolaire !

Johanne Fortier, présidente